

Q'est ce qu'un Parc Naturel Régional ?



Quelle assise juridique pour un Parc Naturel Régional ?



- Article L.333-1 du Code de l'Environnement :

« Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public.(...) »

- Articles L.333-1 à L.333-4 du Code de l'Environnement :

concernent la création, l'organisation d'un Parc Naturel Régional ainsi que l'application et la compatibilité de la charte d'un PNR avec les autres documents d'urbanisme.

Q'est ce qu'un Parc Naturel Régional ?



- Un territoire rural, cohérent et habité
- Organisé autour d'un projet concerté
- Fondé sur les principes du développement durable
- Basé sur la préservation et la valorisation de ses patrimoines

3

Quelles sont les missions d'un PNR ?



- La préservation et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation

4

Qui peut prétendre au label ?



- Une entité rurale, naturelle ou paysagère remarquable dont l'intérêt est reconnu au niveau national
- Bénéficiant d'une forte identité et de traditions ancrées dans la vie du territoire
- Fragilisée de différentes manières : pressions urbaines, désertification, difficultés économiques...

5

Comment s'organise l'outil ? (1 sur 2)



- Par un projet de développement retranscrit dans une Charte
- Élaborée par les acteurs locaux
- Soumise à l'approbation de la Région et du Ministère de l'Écologie, qui classe le PNR par décret
- Auquel les communes du périmètre défini sont libres d'adhérer ou non

6

Comment s'organise l'outil ? (2 sur 2)



- Les actions du Parc (la charte), une fois approuvées, sont mises en œuvre par son organisme de gestion
- Organisé de droit en syndicat mixte
- Comprenant la Région, le Département et les communes concernés
- Les EPCI, les chambres consulaires et les villes portes peuvent également adhérer au syndicat.

7

Comment un PNR est-t-il financé ?



Source des chiffres : Fédération des PNR



- En moyenne, le budget de fonctionnement d'un PNR en 2006 était de **2 300 000 euros**, alimenté :
- à **48 %** par la(les) Région(s), **60 %** en RA
- à **32 %** par les autres collectivités (Communes, EPCI, Département(s))
- à **12 %** par l'État (Ministère en charge de l'écologie)
- à **5 %** par les crédits européens
- à **3 %** par les ressources propres ou programmes spécifiques du Parc

8

Quelles sont les spécificités du PNR par rapport à d'autres outils ?



- Complémentarité entre préservation des patrimoines et développement économique
- Outil contractuel et non réglementaire (contrairement aux Parcs Nationaux, aux Réserves Naturelles et aux Sites Classés ou Inscrits).
- Organisé à l'échelle d'un bassin de vie = coordination des actions menées
- Forte valeur ajoutée en terme de mise en valeur de l'espace et de ses productions

9

Quelles sont les spécificités du PNR par rapport à d'autres outils ?



- Présence d'une marque inscrite à l'INPI, permettant de labelliser :

- des services et
- des produits

soumis à cahiers des charges



Un atout pour l'agriculture et les produits du terroir



Quelles sont les conséquences juridiques concrètes s'appliquant à un territoire labellisé PNR ?



- Les documents d'urbanisme suivants doivent être compatibles avec la Charte d'un PNR :
 - Carte Communale / POS / PLU
 - Schéma de cohérence territoriale
 - Charte de Pays
- Les communes doivent réglementer la publicité sur leur territoire (1), ainsi que la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels (2), en application des dispositions de la charte.

(1) cf. la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité par enseignes et pré-enseignes.
(2) cf. la loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules motorisés de loisirs dans les espaces naturels.

11

État des lieux rapide de l'outil en France



Source des chiffres : Fédération des PNR

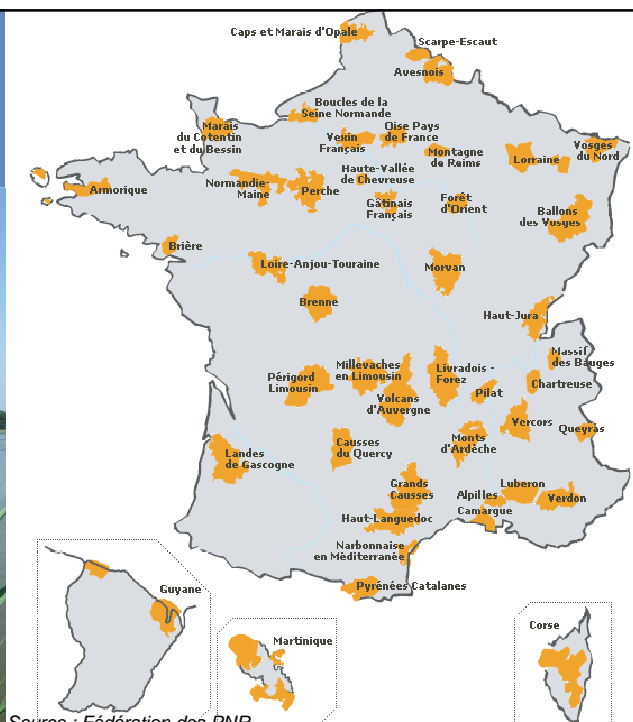


- L'outil PNR existe depuis 1968
- Actuellement 45 Parcs en France
- Couvrant 7,1 millions d'hectares = 12,6 % du territoire français
- Ils concernent 23 Régions, 68 Départements, 3700 communes
- 3,1 millions de Français vivent au sein d'un PNR

12



État des lieux rapide de l'outil en France



État des lieux rapide de l'outil en Rhône-Alpes (Région française comptant le plus de PNR)

- 6 Parcs Naturels Régionaux en place (20 % de la superficie de la Région) :
 - Chartreuse 
 - Haut-Jura 
 - Massif des Bauges 
 - Monts d'Ardèche 
 - Pilat 
 - Vercors 
- 2 Parcs Naturels Régionaux en projet :
 - Baronnies Provençales
 - Boucles du Rhône

État des lieux
rapide de l'outil
en Rhône-Alpes



Source : Région Rhône-Alpes